

Informations relatives au règlement sur la divulgation en matière de finance durable (SFDR)

Politiques de risque en matière de durabilité

Chez Ambienta, l'intégration des risques liés à la durabilité dans le processus d'investissement éclaire les décisions d'investissement et contribue à générer des rendements attrayants ajustés au risque à moyen et long terme. Les risques liés au développement durable sont ancrés dans la politique de gestion des risques d'Ambienta, qui décrit notre cadre de gestion des risques pour toutes les classes d'actifs, y compris les procédures visant à garantir l'efficacité et l'adéquation de l'intégration des risques liés au développement durable.

Principaux effets négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité

La Politique d'investissement responsable d'Ambienta est la pierre angulaire de toutes les politiques, procédures et actions ESG de l'entreprise et des classes d'actifs spécifiques. La politique, dont la dernière version a été approuvée par le Conseil d'administration en 2021, définit les rôles et les responsabilités pour l'intégration des facteurs de durabilité dans les opérations et les investissements d'Ambienta. Celle-ci est mise en place à partir de l'équipe Sustainability & Strategy (S&S), qui est responsable de l'application de la méthodologie exclusive d'évaluation de l'impact environnemental et du programme *ESG in Action*, jusqu'aux équipes d'investissement qui sont entièrement responsables de l'intégration de l'ESG et de l'exécution du programme à toutes les phases du processus d'investissement.

Ambienta, dans la mise en œuvre de son approche des investissements durables et dans l'application des Principes pour l'investissement responsable définis par les Nations Unies, dont elle est signataire, veille à s'aligner sur les principes fondamentaux internationalement reconnus en matière de conduite des affaires et de respect des droits de l'homme.

L'analyse ESG fait partie intégrante du processus d'investissement et contribue à l'identification et au contrôle des principaux impacts négatifs (PAI) associés aux investissements. Ambienta prend en compte les principaux impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité jugés pertinents pour les entreprises dans lesquelles nous investissons, en combinant des analyses exclusives et des études de marché externes. Les PAI seront analysés par le biais d'une approche qualitative et quantitative, qui pourra prendre en compte, le cas échéant et en fonction de la classe d'actifs, les données sectorielles des fournisseurs tiers.

Ce qui précède se fait par le biais du programme *ESG in Action* d'Ambienta, à savoir une approche exclusive de l'intégration des facteurs non financiers dans la gestion de portefeuille. Celui-ci est structuré en deux phases principales :

- avant l'investissement, une diligence raisonnable pour analyser les principaux impacts sur les objectifs environnementaux et sociaux, afin de s'assurer de la compréhension des impacts négatifs potentiels, de leur probabilité d'occurrence et du respect des principes de sauvegarde minimum. En fonction des résultats, une approche d'exclusion ou d'engagement peut être adoptée.
- pendant la période de détention, Ambienta continuera à surveiller les impacts négatifs à l'aide d'une combinaison d'outils exclusifs et d'analyses d'études de marché externes. Ces derniers seront ensuite pris en compte dans les décisions d'investissement et dans la mise en œuvre de nos pratiques d'engagement annuel et d'actionnariat actif.

L'analyse ESG entreprise dans le cadre de la phase de diligence raisonnable et de suivi tiendra compte des principes internationalement reconnus, notamment les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, y compris les principes et les droits énoncés dans les huit conventions fondamentales identifiées dans la Déclaration de l'Organisation internationale du travail relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et la Charte internationale des droits de l'homme.

Intégration des risques de durabilité dans les politiques de rémunération

L'approche d'Ambienta en matière de rémunération est conçue de manière à être cohérente avec l'intégration des risques matériels de durabilité dans les décisions d'investissement. En collaboration avec la fonction centralisée S&S, conformément à notre programme *ESG in Action*, l'équipe d'investissement est entièrement responsable de l'intégration de l'ESG et joue un rôle déterminant dans l'exécution, durant toutes les phases du processus d'investissement. Ceci fait partie de l'analyse annuelle des performances et détermine la rémunération à la fois pour l'équipe S&S et des équipes d'investissement, dont le volet ESG est une composante.

Les détails sur la manière dont chaque produit prend en compte les risques de durabilité dans ses processus de décision d'investissement peuvent être consultés dans la publication d'informations dédiée à chaque classe d'actifs.